

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240305-028

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - fournitures
Objet	Fourniture, installation et mise en service d'un système de vidéoprotection et de caméras au complexe aqua récréatif et sportif Jacques Chirac à Ussel		
Numéro	Marché N° 2024I02		
Attributaire	ELECTRICITE TAZE SAS		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de vidéoprotection et de caméras au complexe aqua récréatif et sportif Jacques Chirac à Ussel ;

Décide,

Article 1 : De conclure le marché 2024I02 avec :

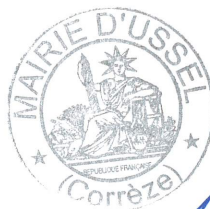
ELECTRICITE TAZE SAS – 495 ZAC de la Tuilerie – 19110 BORT LES ORGUES

Pour un montant HT de 56 056,75 € (fourniture, installation, mise en service et maintenance pour un an).

Article 2 : Le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la notification.
Le délai de mise en service est de 6 mois maximum.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 mars 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE